



31 mars 2016

---

# COMMUNIQUÉ

---

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Notre engagement, votre sécurité !*

---

## **Objet : La Sûreté du Québec invite les plaisanciers à la prudence**

---

La saison estivale est à nos portes et les sorties sur les plans d'eau de la région débutent pour de nombreux plaisanciers. Ainsi, la Sûreté du Québec tient à rappeler quelques consignes de sécurité afin que les plaisanciers puissent profiter de l'été en toute sécurité :

- Portez, en tout temps, un gilet de sauvetage homologué au Canada et attachez-le.
- Ayez à bord de votre embarcation;
  - une corde d'au moins 15 m. de longueur ou une bouée,
  - un dispositif de propulsion manuelle ou une ancre fixée à un câble,
  - un extincteur d'incendie de catégorie 5 BC,
  - une lampe de poche,
  - un appareil de signalisation sonore et
  - des feux de navigation conformes aux dispositions du *Règlement sur les abordages*.
- Ne consommez pas d'alcool si vous conduisez une embarcation.
- Respectez les interdictions de baignade affichées et les règlements municipaux.
- Assurez-vous d'avoir en votre possession votre permis, à bord de votre embarcation. En l'absence des documents exigés vous pourriez vous voir imposer une amende. *Un permis ou une immatriculation est exigé pour toute embarcation de plaisance de moins de 15 tonnes brut, propulsée par un moteur de 10 CV ou de 7,5 kW ou plus, utilisée au Canada.*

**Ces recommandations sont obligatoires pour les embarcations de plaisance de plus de 6m mais d'au plus 8m de longueur.**

*Infractions en vertu du code criminel du Canada;*

La conduite dangereuse d'une embarcation,  
La conduite en état d'ébriété,  
Le remorquage inadéquat de skieurs nautiques,  
Le fait de ne pas s'arrêter sur les lieux d'un accident et  
La conduite d'une embarcation qui n'est pas en état de naviguer.

***Saviez-vous que...***

- Les couleurs les plus visibles dans l'eau sont le rouge, l'orange et le jaune. Le fait de porter ces couleurs augmente vos chances d'être repéré plus rapidement lors d'une recherche et sauvetage.
- Il est faux de croire qu'il sera possible de trouver, d'endosser et d'attacher un vêtement de flottaison facilement une fois rendu dans l'eau, et ce, même si vous êtes un bon nageur, notamment en raison du vent, des vagues et de la température de l'eau.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez communiquer avec le centre de renseignements nautiques au 1-800-267-6687 ou par courriel [www.securitenautique.gc.ca](http://www.securitenautique.gc.ca)

**Soyez prudents et profitez bien de la belle saison !**

- 30-

Sergent Isabel Desgroseilliers  
Coordonnatrice locale en police communautaire  
Sûreté du Québec  
Poste de la MRC des Laurentides  
(819) 326-3131